

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1481

10 juin 2014

SOMMAIRE

Alima Gare S.à.r.l. et Cie	71070	Merck Re S.A.	71080
Alima S.à r.l. & Cie	71070	Morgana S.A.	71080
AWL Properties I S.C.S.	71075	Orion III European 24 S.à r.l.	71081
Degroof Alternative	71073	Parc Avenue Capital S.A.	71087
Deka International S.A.	71042	Quinta Greentech Investments S.à r.l. ...	71042
European Direct Property Fund	71078	Samana S.à r.l.	71084
Freya Holding Luxembourg S.A.	71083	Smart Games Hungary Kft, Luxembourg Branch	71070
Herblux	71084	Sofiac SA	71042
i.con by marc gubbini architectes S.A. ...	71067	Tekmar S.A.	71087
Independent Directors Luxembourg, La- guerre-Lemaire-Weyders Secs	71088	White Pearl Property S.A.	71083
i.plan by marc gubbini architectes S.A. ...	71067		

Deka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 28.599.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2014.

Holger Hildebrandt / Eugen Lehnertz.

Référence de publication: 2014073673/10.

(140087138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Sofiac SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 59.717.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2014 à 9h00, 5, rue Zénon Bernard à L-4030 Esch/Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Approbation de la gestion du liquidateur
3. Décharge à accorder au liquidateur
4. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation
5. Décharge à accorder au commissaire à la liquidation
6. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins
7. Indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite
8. Divers

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour extrait conforme

Christian LARPIN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014076679/24.

Quinta Greentech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 187.410.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth-second day of the month of May,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Quinta Greentech Holding Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola under number 1811982,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 22, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of Quinta Greentech Investments Ltd., a limited liability company established in Tortola, British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry of Tortola under number 1552953, incorporated in Tortola, British Virgin Islands pursuant to a deed dated October 21, 2009 (the Company), having a share capital in the amount of twenty-four thousand four hundred one United

States Dollars (USD 24,401.-) divided into one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, is duly represented at the present extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company (the Meeting), which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the appearing party above is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

III. that by a resolution validly adopted by the Sole Shareholder in Tortola, British Virgin Islands on May 22, 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Sole Shareholder duly resolved to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) the balance sheet of the Company that, as of today, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-) and (ii) a certificate of the management of the Company dated May 22, 2014, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred since the balance sheet for the period ending on May 22, 2014, which would imply that such balance sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance.

2. Adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name "Quinta Greentech Investments S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Decision to (i) approve the balance sheet of the Company tabled at the Meeting, (ii) set the issued share capital of the Company at twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-) represented by one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-), (iii) state that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-) represented by one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-), and (iv) confirm the shareholding of the Company.

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, and with the Company having the following corporate object:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

5. Re-designation of the existing one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares of the Company into twenty-four thousand four hundred one (24,401) ordinary shares, each share having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company.

6. Creation, in addition to the ordinary shares, of nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares and to convert six thousand three hundred ninety-nine (6,399) existing ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each into seven hundred eleven (711) class A shares, seven hundred eleven (711) class B shares, seven hundred eleven (711) class C shares, seven hundred eleven (711) class D shares, seven hundred eleven (711) class E shares, seven hundred eleven (711) class F shares, seven hundred eleven (711) class G shares, seven hundred eleven (711) class H shares and seven hundred eleven (711) class I shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

7. Subsequent amendment to articles one (1), six (6), seven (7), twenty-three (23) and twenty-four (24) of the Articles of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

8. (i) Acknowledgment of the resignation of Aram Grigorian as director of the Company and vote of discharge and (ii) appointment of the following persons as managers of the Company for an indefinite period of time:

(a) Luca Di Fino, born in Gioia del Colle on June 23, 1969, professionally residing at L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

(b) Katerina Iosif, born in Athens, Greece, on May 25, 1980, professionally residing at 4th Floor, 9 Kafkasou Str., Aglantzia, 2112 Nicosia, Cyprus, as class B manager.

9. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand Duchy of Luxembourg.

10. Miscellaneous.

These facts exposed and recognized accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Quinta Greentech Investments S.à r.l.”, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the balance sheet of the Company as at May 14, 2014.

The Sole Shareholder resolves to set the issued share capital of the Company at twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-) represented by one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-).

The Sole Shareholder states that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-) represented by one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder confirms that the shareholding of the Company is composed as follows:

Quinta Greentech Holding Limited: one (1) class A share and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, including its corporate object clause, so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuance in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Quinta Greentech Investments S.à r.l.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class B Share means any of them.
Disposal	means any assignment, sale, offer to sell, pledge, mortgage, hypothecation, encumbrance, repurchase/redemption, disposition or reduction of or any other kind like transfer or encumbering.
Flagship	means Flagship Ventures Holdings Coöperatieve U.A., a cooperative with excluded liability (Cooperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52855937.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Joule	means Joule Global Holdings B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52342662.
Joule Foundation	means Stichting Joule Global Foundation, a Dutch Foundation (Stichting) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52278662.
Joule Foundation Interest	means the depository receipts, warrants, stocks (whether common or preferred) or any other similar interest held by the Company in the Joule Foundation.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Permitted Issuance	means the issuance by the Company of Shares to (i) Quinta Holding and/or (ii) Quinta Holding Existing Shareholders.
Quinta Holding	means Quinta Greentech Holding Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, and registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola under number 1811982.
Quinta Holding Existing Shareholders	means the existing shareholders of Quinta Holding that is to say (i) Infoseek Services Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola under number 678771, (ii) Severia Services Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (iii) Olbios Venture Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Genesis Building, 3 rd floor, KY1- 1209 Grand Cayman, Cayman Islands, (iv) Knightsbridge Natural Resources GesmbH,

	a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Palais Kinsky, Freyung 4, 3 OG/Top 16, 1010 Vienna, Austria, (v) Arnib Limited, a limited company governed by the laws of the Marshall Islands, having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Island, Majuro, MH96960, Marshall Islands and (vi) Grover Holding & Invest LTD., a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Class A Shares and the Class B Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and name. The name of the Company is “Quinta Greentech Investments S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-), represented by one (1) Class A Share and twenty-four thousand four hundred (24,400) Class B Shares, each Share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-).

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager. Each certificate that may be issued from time to time to the Shareholders shall be endorsed with the following legend:

“the sale, pledge, hypothecation or transfer of the securities represented by this certificate is subject to, and in certain cases prohibited by, the terms and conditions of a certain transfer restriction agreement by and among the shareholders and the company. copies of such agreement may be obtained upon request to the company.”

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Subject to the provisions of article 12 of the present Articles, the Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent (i) of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital and (ii) of Joule. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual general meeting - Other general meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the fourth Monday in June of each year at 3 p.m.. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Reserved matters and other restrictions. In addition to the foregoing, the Company and the Shareholders shall not, and the Shareholders shall procure that the Company shall not, undertake any of the following matters unless the Company or the Shareholders, as applicable, have obtained the prior written consent of Joule not unreasonably withheld:

- a) any Disposal of the Company's Shares and/or the Joule Foundation Interest held by the Company;
- b) the issuance of Company's Shares other than a Permitted Issuance.

Without prejudice and in addition to the foregoing:

- c) articles 8 and 12 shall not be amended, modified or waived without the prior written consent of the board of directors of Joule;
- d) a Shareholder shall not Dispose of any Shares and the Company shall not issue any Shares to (i) any entity which, in the determination of Joule's board of directors, directly or indirectly competes with Joule or (ii) any customer, distributor or supplier of Joule, if Joule's board of directors should determine that such transfer would result in such customer, distributor or supplier receiving information that would place Joule at a competitive disadvantage with respect to such customer, distributor or supplier.

Notwithstanding anything to the contrary herein, the provisions of articles 8 and 12 in relation to Joule shall no longer be applicable in the event Flagship and its affiliates cease to own at least fifty percent (50%) of the preferred depository receipts, stock or warrants of Joule owned by Flagship on 16 January 2014.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Art. 14. Meetings of the board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and that at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 16. Powers of the board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the Sole Manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one (1) B manager and at least one (1) A manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 17 above.

Art. 19. Liability of the manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 22. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to re-designate the existing one (1) class A shares and twenty-four thousand four hundred (24,400) class B shares of the Company into twenty-four thousand four hundred one (24,401) ordinary shares, each share having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares and to convert six thousand three hundred ninety-nine (6,399) existing ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each into seven hundred eleven (711) class A shares, seven hundred eleven (711) class B shares, seven hundred eleven (711) class C shares, seven hundred eleven (711) class D shares, seven hundred eleven (711) class E shares, seven hundred eleven (711) class F shares, seven hundred eleven (711) class G shares, seven hundred eleven (711) class H shares and seven hundred eleven (711) class I shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which are all held by the Sole Shareholder including the remaining eighteen thousand two (18,002) Ordinary Shares.

Seventh resolution

In view of the above, the Sole Shareholder resolves to amend articles one (1), six (6), seven (7), twenty-third (23) and twenty-four (24) of the Articles of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article one (1) of the Articles shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Quinta Greentech Investments S.à r.l.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class F Share means any of them.
Class G Shares	means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class H Share means any of them.
Class I Shares	means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class I Share means any of them.
Disposal	means any assignment, sale, offer to sell, pledge, mortgage, hypothecation, encumbrance, repurchase/redemption, disposition or reduction of or any other like transfer or encumbering.
Flagship	means Flagship Ventures Holdings Coöperatieve U.A. a cooperative with excluded liability (Coöperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52855937.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Joule	means Joule Global Holdings B.V., a private company with limited liability (besloten

	vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52342662.
Joule Foundation	means Stichting Joule Global Foundation, a Dutch Foundation (Stichting) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52278662.
Joule Foundation Interest	means the depository receipts, warrants, stocks (whether common or preferred) or any other similar interest held by the Company in the Joule Foundation.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Ordinary Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Ordinary Share means any of them.
Permitted Issuance	means the issuance by the Company of Shares to (i) Quinta Holding and/or (ii) Quinta Holding Existing Shareholders.
Quinta Holding	means Quinta Greentech Holding Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola under number 1811982.
Quinta Holding Existing Shareholders	means the existing shareholders of Quinta Holding that is to say (i) Infoseek Services Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola under number 678771, (ii) Severia Services Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (iii) Olbios Venture Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Genesis Building, 3 rd floor, KY1- 1209 Grand Cayman, Cayman Islands, (iv) Knightsbridge Natural Resources GesmbH, a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Palais Kinsky, Freyung 4, 3 OG/Top 16, 1010 Vienna, Austria, (v) Arnib Limited, a limited company governed by the laws of the Marshall Islands, having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Island, Majuro, MH96960, Marshall Islands and (vi) Grover Holding & Invest LTD., a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

As a result, article six (6) of the Articles shall from now on read as follows:

“ **Art. 6. Share capital. (first paragraph).** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-four thousand four hundred one United States Dollars (USD 24,401.-), represented by eighteen thousand two (18,002) Ordinary Shares, seven hundred eleven (711) Class A Shares, seven hundred eleven (711) Class B Shares, seven hundred eleven (711) Class C Shares, seven hundred eleven (711) Class D Shares, seven hundred eleven (711) Class E Shares, seven hundred eleven (711) Class F Shares, seven hundred eleven (711) Class G Shares, seven hundred eleven (711) Class H Shares and seven hundred eleven (711) Class I Shares, each Share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-).”

As a result, the last paragraph of article seven (7) of the Articles shall from now on read as follows:

“ **Art. 7. Shares. (last paragraph).** Subject to the provisions of article 12 of the present Articles, the Company may repurchase or redeem its own Shares (to the exception, however, of the Ordinary Shares which are not redeemable) provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 23 for the distribution of profits will apply accordingly.”

As a result, article twenty-three (23) of the Articles shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5 %) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares, then,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class H shares, then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class I shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no Class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 23, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.”

As a result, the last paragraph of article twenty-four (24) of the Articles shall from now on read as follows:

“ **Art. 24. Dissolution.** The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H Shares and Class I Shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 23 of the present Articles”.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Aram Grigorian as director of the Company and to grant him full discharge for the performance of his duties, as director of the Company and (ii) appoint the following persons, with effect as of the date hereof, as managers of the Company for an indefinite period:

(a) Luca Di Fino, born in Gioia del Colle on June 23, 1969, professionally residing at L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

(b) Katerina Iosif, born in Athens, Greece, on May 25, 1980, professionally residing at 4th Floor, 9 Kafkasou Str., Aglantzia, 2112 Nicosia, Cyprus, as class B manager.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Quinta Greentech Holding Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 1811982,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 22 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I. que le capital social émis de Quinta Greentech Investments Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre du Commerce et de l’Industrie de Tortola sous le numéro 1552953, constituée à Tortola, Iles Vierges Britanniques suivant un acte daté du 21 octobre 2009 (la Société), ayant un capital social d’un montant de vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-) représenté par une (1) part sociale de catégorie A et vingt-quatre mille quatre cents (24.400) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, est dûment représenté à la présente assemblée générale extraordinaire de l’associé unique

de la Société (l'Assemblée) qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que la partie comparante ci-dessus est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique);

III. que par une résolution adoptée valablement par l'Associé Unique à Tortola, Iles Vierges Britanniques le 22 mai 2014, agissant en conformité avec les statuts de la Société, l'Associé Unique a dûment décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de mettre en oeuvre cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société que, à compter de ce jour, le capital social souscrit et libéré de la Société est égal à vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-) et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 22 mai 2014 que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le bilan couvrant la période se finissant au 22 mai 2014 qui impliquerait que ce bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et dudit certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "Quinta Greentech Investments S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Décision (i) d'approuver le bilan de la Société produit à l'Assemblée, (ii) de fixer le capital social émis de la Société à vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-) représenté par une (1) part sociale de catégorie A et vingt-quatre mille quatre cents (24.400) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-), (iii) de confirmer que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société correspond au moins au montant du capital social émis de la Société, lequel s'élève à vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-) représenté par une (1) part sociale de catégorie A et vingt-quatre mille quatre cents (24.400) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) et (iv) de confirmer l'actionnariat de la Société.

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2. ci-dessus, et avec la Société ayant l'objet social suivant:

"L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créance, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci."

5. Requalification de la (1) part sociale existante de catégorie A et des vingt-quatre mille quatre cents (24.400) parts sociales existantes de catégorie B de la Société en vingt-quatre mille quatre cent une (24.401) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) ainsi que les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société.

6. Création, en plus des parts sociales ordinaires, de neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales à savoir, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I et conversion des six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (6.399) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune en sept cent onze (711) parts sociales de catégorie A, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie B, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie C, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie D, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie E, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie F, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie G, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie H et sept cent onze (711) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

7. Modification subséquente des articles un (1), six (6), sept (7), vingt-trois (23) et vingt-quatre (24) des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions telles que proposées précédemment et, en particulier, les droits et privilèges liés à chacune des catégories de parts sociales.

8. (i) Prise d'acte de la démission de Aram Grigorian en tant qu'administrateur de la Société et vote de la décharge et (ii) nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Luca Di Fino, né à Gioia del Colle le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A; et

(b) Katerina Iosif, née à Athènes, Grèce, le 25 mai 1980, demeurant professionnellement au 4th Floor, 9 Kafkasou Str., Aglantzia, 2112 Nicosie, Chypre, en tant que gérant de catégorie B.

9. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand-Duché de Luxembourg.

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Tortola, Iles Vierges Britanniques à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "Quinta Greentech Investments S.à r.l.", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 14 mai 2014.

L'Associé Unique décide de fixer le capital social émis de la Société à vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-) représenté par une (1) part sociale de catégorie A et (ii) vingt-quatre mille quatre cents (24.400) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-).

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société correspond au moins au montant du capital social émis de la Société, lequel s'élève à vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-) représenté par une (1) part social de catégorie A et (ii) vingt-quatre mille quatre cents (24.400) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique confirme que l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Quinta Greentech Holding Limited: une (1) part sociale de catégorie A et vingt-quatre mille quatre cent (24.400) parts sociales de catégorie B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société, y compris son objet social, afin de les conformer à la loi luxembourgeoise à l'occasion du transfert de la Société et de la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché du Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront désormais le libellé suivant:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	désigne l'assemblée générale des Associés.
Associés	désigne les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé désigne n'importe lequel d'entre eux.
Associés Existants de Quinta Holding	désigne les associés existants de Quinta Holding à savoir (i) Infoseek Services Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 678771, (ii) Severia Services Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (iii) Olbios Venture Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au Genesis Building, 3 rd floor, KY1- 1209 Grand Cayman, îles Cayman, (iv) Knightsbridge Natural Resources GesmbH, une société régie par les lois autrichiennes, ayant son siège social au Palais Kinsky, Freyung 4, 3 OG/Top 16, 1010 Vienne, Autriche, (v) Arnib Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Marshall, ayant son siège social au Trust Company Complex, Ajeltake Island, Majuro, MH96960, îles Marshall et (vi) Grover Holding & Invest LTD., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
Associé Unique	désigne la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	désigne le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Disposition	désigne toute cession, vente, offre de vendre, nantissement, hypothèque, charge, rachat/remboursement, disposition ou réduction de quelque nature que ce soit tel que transfert ou toute autre garantie.
Emission Autorisée	désigne l'émission par la Société de Parts Sociales à (i) Quinta Holding et/ou (ii) aux Associés Existants de Quinta Holding.
Flagship	désigne Flagship Ventures Holdings Coöperatieve U.A., une coopérative à responsabilité exclue (Coöperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège social officiel (zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son bureau à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52855937.
Gérants	désigne les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant désigne n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	désigne le gérant unique de la Société.
Joule	désigne Joule Global Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social officiel (zetel) à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau à Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52342662.
Joule Fondation	désigne Stichting Joule Global Foundation, une fondation de droit néerlandais (Stichting), ayant son siège social officiel (zetel) à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau à Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's- Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52278662.

Jour Ouvrable	désigne toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Participation de Joule Fondation	désigne les certificats représentatifs de titres (depository receipts), bons de souscription (warrants), actions (ordinaires ou préférentielles) ou tout autre titre de participation similaire détenu par la Société dans la Joule Fondation.
Parts Sociales	désigne les Parts Sociales de Catégorie A ainsi que les Parts Sociales de Catégorie B et Part Sociale désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie A	désigne les parts sociales nominatives de catégorie A dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie A désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie B	désigne les parts sociales nominatives de catégorie B dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie B désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Président	désigne le président du Conseil de temps à autre.
Quinta Holding	désigne Quinta Greentech Holding Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola, sous le numéro 1811982.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	désigne Quinta Greentech Investments S.à r.l.
Statuts	désigne les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «Quinta Greentech Investments S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créance, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre mille quatre cent un dollars américains (USD 24.401,-), représenté par une (1) Part Sociale de Catégorie A et vingt-quatre mille quatre cents (24.400) Parts Sociales de Catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique. Chaque certificat émis de temps à autre aux Associés contiendra la légende suivante:

«la cession, le nantissement, la prise d'hypothèque ou le transfert de titres représentés par ce certificat sont sujets a, et dans certains cas interdits par, les termes et conditions d'un certain contrat de cession restreint par et entre les associés et la société, copies de ce contrat peuvent être obtenus sur demande a la société.»

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, la Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la Loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable (i) des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société et (ii) de Joule. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la Loi, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 15h00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettres recommandées à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Matières Réservées et Autres Restrictions. En complément des dispositions qui précèdent, la Société et les Associés ne doivent pas, et les Associés se portent forts afin que la Société n'adopte pas de décisions dans les matières suivantes à moins que la Société ou les Associés, selon le cas, ai(en)t obtenu le consentement écrit préalable de Joule qui ne pourra être refusé sans motifs raisonnables:

- a) toute Disposition des Parts Sociales de la Société et/ou la Participation de Joule Fondation détenue par la Société;
- b) l'émission de Parts Sociales de la Société autre qu'une Emission Autorisée.

Sans préjudice et en complément de ce qui précède:

c) les articles 8 et 12 ne seront pas modifiés ou abandonnés sans le consentement écrit préalable du conseil d'administration de Joule;

d) un Associé ne pourra pas Disposer des Parts Sociales et la Société n'émettra pas de Parts Sociales (i) à toute entité qui, dans la détermination du conseil d'administration de Joule, directement ou indirectement, concurrence Joule ou (ii) tout client, distributeur ou fournisseur de Joule, si le conseil d'administration de Joule détermine que ce transfert résulterait en la divulgation d'informations à ce client, distributeur ou fournisseur qui placerait Joule dans une situation compétitive désavantageuse par rapport à ce client, distributeur ou fournisseur.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présents Statuts, les dispositions des articles 8 et 12 en relation avec Joule ne seront plus applicables dans l'hypothèse ou Flagship et ses affiliées cessent de détenir au moins cinquante pourcent (50%) des certificats préférentiels représentatifs de titres (preferred depository receipts), actions (stock) ou bons de souscriptions (warrants) de Joule détenus par Flagship le 16 janvier 2014.

Art. 13. Gérance. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Art. 14. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B soient présents et/ou représentés. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 16. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de Gérant Unique ou, s'il y a plus d'un Gérant, par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de catégorie B et d'au moins un (1) gérant de catégorie A, et peut également être engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus.

Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en-dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier la (1) Part Sociale de Catégorie A existante ainsi que les vingt-quatre mille quatre cents (24.400) Parts Sociales de Catégorie B existantes en vingt-quatre mille quatre cent une (24.401) parts sociales ordinaires, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un (1) Dollar américain (USD 1,-) ainsi que les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer, en plus des parts sociales ordinaires, neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales à savoir, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I et de convertir six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (6.399) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune en sept cent onze (711) parts sociales de catégorie A, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie B, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie C, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie D, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie E, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie F, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie G, sept cent onze (711) parts sociales de catégorie H et sept cent onze (711) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune, l'intégralité desquelles étant détenues par l'Associé Unique ceci incluant les dix-huit mille deux (18.002) Parts Sociales Ordinaires.

Septième résolution

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les articles un (1), six (6) sept (7), vingt-trois (23) et vingt-quatre (24) des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article un (1) des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	désigne l'assemblée générale des Associés.
Associés	désigne les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé désigne n'importe lequel d'entre eux.
Associés Existants de Quinta Holding	désigne les associés existants de Quinta Holding à savoir (i) Infoseek Services Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 678771 et (ii) Severia Services Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (iii) Olbios Venture Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au Genesis Building, 3 rd floor, KY1-1209 Grand Cayman, îles Cayman, (iv) Knightsbridge Natural Resources GesmbH, une société régie par les lois autrichiennes, ayant son siège social au Palais Kinsky, Freyung 4, 3 OG/Top 16, 1010 Vienne, Autriche, (v) Arnib Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Marshall, ayant son siège social au Trust Company Complex, Ajeltake Island, Majuro, MH96960, îles Marshall

	et (vi) Grover Holding & Invest LTD., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
Associé Unique	désigne la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	désigne le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Disposition	désigne toute cession, vente, offre de vendre, nantissement, hypothèque, charge, rachat/remboursement, disposition ou réduction de quelque nature que ce soit tel que transfert ou toute autre garantie.
Emission Autorisée	désigne l'émission par la Société de Parts Sociales à (i) Quinta Holding et/ou (ii) aux Associés Existants de Quinta Holding.
Flagship	désigne Flagship Ventures Holdings Coöperatieve U.A., une coopérative à responsabilité exclue (Cooperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège social officiel (zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son bureau à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52855937.
Gérants	désigne les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant désigne n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	désigne le gérant unique de la Société.
Joule	désigne Joule Global Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social officiel (zetel) à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau à Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52342662.
Joule Fondation	désigne Stichting Joule Global Foundation, une fondation de droit néerlandais (Stichting), ayant son siège social officiel (zetel) à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau à Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52278662.
Jour Ouvrable	désigne toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Participation de Joule Fondation	désigne les certificats représentatifs de titres (depository receipts), bons de souscription (warrants), actions (ordinaires ou préférentielles) ou toute autre participation similaire détenue par la Société dans la Joule Fondation.
Parts Sociales	désigne les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I et Part Sociale désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie A	désigne les parts sociales nominatives de catégorie A dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie A désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie B	désigne les parts sociales nominatives de catégorie B dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie B désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie C	désigne les parts sociales nominatives de catégorie C dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie C désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie D	désigne les parts sociales nominatives de catégorie D dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie D désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie E	désigne les parts sociales nominatives de catégorie E dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie E désigne n'importe laquelle d'entre elles.

Partes Sociales de Catégorie F	désigne les parts sociales nominatives de catégorie F dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie F désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Partes Sociales de Catégorie G	désigne les parts sociales nominatives de catégorie G dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie G désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Partes Sociales de Catégorie H	désigne les parts sociales nominatives de catégorie H dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie H désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Partes Sociales de Catégorie I	désigne les parts sociales nominatives de catégorie I dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Catégorie I désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Partes Sociales Ordinaires	désigne les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un (1) dollar américain (USD 1,-) chacune et Part Sociale Ordinaire désigne n'importe laquelle d'entre elles.
Président	désigne le président du Conseil de temps à autre.
Quinta Holding	désigne Quinta Greentech Holding Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 1811982.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	désigne Quinta Greentech Investments S.à r.l.
Statuts	désigne les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

En conséquence, l'article six (6) des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social. (premier paragraphe).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre mille quatre cent un Dollars américains (USD 24.401,-), représenté par dix-huit mille deux (18.002) Parts Sociales Ordinaires, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie C, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie D, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie E, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie F, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie G, sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie H et sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie I, chaque Part Sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-).»

En conséquence, l'article sept (7) des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Parts Sociales. (dernier paragraphe).** Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, la Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales (à l'exception toutefois des Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetables) à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante. Dans cette hypothèse, les règles de priorité et proportions telles que fixées à l'article 23 concernant l'affectation des bénéfices s'appliqueront.»

En conséquence, l'article vingt-trois (23) des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en-dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, ensuite,

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H, et enfin,
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie I auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes d'un montant étant le plus élevé de (i) trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I ou (ii) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Catégorie I ne serait émise ou que toutes les Parts Sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de Parts Sociales alors en circulation formant la dernière Catégorie de Part Sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 23, ou (ii) d'une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées). Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.»

En conséquence, le dernier paragraphe de l'article vingt-quatre (24) des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. Dissolution.** Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) premièrement, aux créanciers de la Société (par paiement ou en provisionnant de manière raisonnable);
- (ii) deuxièmement, le paiement de boni de liquidation aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie I sous réserve que ces catégories de parts sociales soient encore émises au moment de la liquidation, en conformité avec les règles de priorité telles que définies à l'article 23 des présents Statuts.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de (i) prendre acte de la démission, effective à la date du présent acte, de Aram Grigorian en tant qu'administrateur de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de ses obligations en tant qu'administrateur de la Société et (ii) de nommer pour une durée indéterminée les personnes suivantes, avec effet à la date du présent acte, en tant que gérants de la Société:

- (a) Luca Di Fino, né à Gioia del Colle le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A; et
- (b) Katerina Iosif, née à Athènes, Grèce, le 25 mai 1980, demeurant professionnellement au 4th Floor, 9 Kafkasou Str., Aglantzia, 2112 Nicosie, Chypre, en tant que gérant de catégorie B.

71067

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24046. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077934/1396.

(140091791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

i.plan by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.081.

i.con by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.083.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 mai, à Luxembourg au siège social de la société, 14, rue Robert Stümper, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société i.plan by marc gubbini architectes S.A.

Sont présents:

- Marc GUBBINI
- Mario BATTISTUTTA
- Max WOLSFELD
- Tom FELGEN
- René MORIS

Les administrateurs déclarent expressément:

- avoir été informés au préalable de la présente réunion du Conseil d'Administration;
- avoir parfaite connaissance des points figurant à l'ordre du jour;
- renoncer expressément aux convocations telles que prévues par les statuts de la société.

Le Président, après avoir pris acte des décorations faites et après avoir constaté que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou valablement représentés, déclare le Conseil d'Administration régulièrement constitué et apte à délibérer valablement sur le point porté à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à la fusion avec la société i.con by marc gubbini architectes SA par absorption totale de la société i.con by marc gubbini architectes S.A. conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915.

2. Renonciation au rapport du Conseil d'Administration prévu à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Renonciation des actionnaires à l'examen et au rapport d'experts sur le projet de fusion tel que prévu par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration de la société i.plan by marc gubbini architectes SA, (appelée «Société Absorbante»), décide de fusionner avec la société i.con by marc gubbini architectes S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper (appelée «Société Absorbée») par absorption totale de la société i.con by marc gubbini architectes S.A. conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915.

En outre, le Conseil d'Administration prend acte que la fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration adopte en conséquence le projet commun de fusion suivant le modèle figurant en annexe des présentes sous la lettre A, rédigé en application des articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Il est décidé de renoncer aux rapports des conseils d'administrations prévu à l'article 255 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la renonciation de la part des actionnaires, en vertu de l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à l'examen et au rapport d'expert sur le projet de fusion tel que prévu par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En outre, le Conseil d'Administration prend acte qu'en application de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, resteront déposés au siège social des sociétés participant à la fusion, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale délibérant sur l'approbation de la fusion, les documents suivants:

- le projet commun de fusion,
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent,
- les bilans au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 rédigés pour chaque société participant à la fusion, et
- les rapports des conseils d'administration de chaque société participant à la fusion.

Le conseil d'administration adopte en conséquence le projet de fusion tel que figurant en annexe du présent procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole et plus rien n'étant à porter au présent procès-verbal, Monsieur le Président prononce la clôture de la réunion du conseil d'administration.

Marc GUBBINI / Mario BATTISTUTTA / Max WOLSFELD / Tom FELGEN / René MORIS.

Annexe

PROJET DE FUSION

Les conseils d'administration de "i.plan by marc gubbini architectes S.A." et de "i.con by marc gubbini architectes SA" ont préparé le projet de fusion ci-après pour la participation des sociétés dans une fusion conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

1. Les sociétés concernées. La fusion concerne "i.plan by marc gubbini architectes S.A." et sa société-sœur "i.con by marc gubbini architectes S.A.".

"i.plan by marc gubbini architectes S.A." a l'intention de fusionner avec "i.con by marc gubbini architectes S.A." par le biais d'une fusion par absorption, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi.

La fusion sera effectuée par le transfert par "i.con by marc gubbini architectes S.A." de tous ses actifs et passifs à "i.plan by marc gubbini architectes S.A.", de sorte que i.plan by marc gubbini architectes S.A. soit la société absorbante (la "Société Absorbante") et "i.con by marc gubbini architectes S.A." soit la société absorbée (la "Société Absorbée"). La Société Absorbante et la Société Absorbée seront ci-dessous ensemble désignées comme les "Sociétés Fusionnantes".

2. Forme et Sièges des sociétés.

2.1. Les Sociétés Fusionnantes

"i.plan by marc gubbini architectes S.A." est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139 082 et ayant son siège social au 14, rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, "i.plan by marc gubbini architectes S.A." a un capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) représenté par sept cents (700) actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune.

"i.con by marc gubbini architectes S.A." est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139 083 et ayant son siège social au 14, rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, "i.con by marc gubbini

architectes S.A." a un capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par sept cents (700) actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

2.2 La Société Absorbante suite à la fusion

Suite à la fusion, la Société Absorbante sera dénommée "iplan by marc gubbini architectes S.A.", société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139 081 et ayant son siège sociale au 14, rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

3. Propriété. Au moment de l'adoption de ce projet de fusion, les actions de la Société Absorbante ainsi que toutes les actions de la Société Absorbée sont détenues d'une part par "EX NIHILLO S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139 412 et ayant son siège social au 40, Domaine Op Hals, 3376 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg et d'autre part par M, Mario BATTISTUTTA, demeurant au 4, rue Adolphe Reding, L-5874 Hesperange et par M. Max WOLSFELD, demeurant au 19, Montée Pilate, L-2336 Luxembourg.

4. Eléments de référence sur la Fusion.

4.1. Juridique

La Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbée par transmission universelle. Les informations financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2014.

En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister. La Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles actions en relation avec la fusion, à l'actionnaire de la Société Absorbée

Les créances et dettes qui peuvent exister entre les Sociétés Fusionnantes sont annulées suite à la Fusion. Les autres créances et dettes qui peuvent exister seront reprises par la Société Absorbante. La fusion ne modifie pas les relations juridiques entre les Sociétés Fusionnantes et les tiers, étant donné que celles-ci seront considérées après la fusion comme les relations juridiques entre la Société Absorbante et ces tiers.

4.2. Economique et social

Les objectifs recherchés au travers de la fusion sont les suivants:

1. de permettre à la Société Absorbée de réaliser son programme d'investissement par la prise en commun des moyens de la Société Absorbante.
2. réduire la complexité de la structure du Groupe pour les clients, intermédiaires et investisseurs;
3. réduire les doublons fonctionnels au sein du Groupe,

5. La date à laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront inclus dans les comptes de la Société Absorbante. Le projet de fusion est basé sur les bilans des Société Absorbante et Absorbée en date du 28 février 2014.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable en date du 1^{er} janvier 2014, date à partir de laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront considérés comme ayant été transférés à la Société Absorbante.

6. Date Effective de la Fusion. La fusion sera effective entre les parties sur décision concurrente des Sociétés Fusionnantes de procéder à la fusion, c'est-à-dire sur résolutions des actionnaires des deux Sociétés Absorbante et Absorbée.

La fusion sera effective à l'égard des tiers suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des résolutions des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la fusion. En application des dispositions de l'article 274 de la Loi, dès la date effective de la fusion, l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée sera transféré automatiquement à la Société Absorbante, et la Société Absorbée cessera d'exister.

7. Rémunération. Compte tenu qu'à la date de la fusion, les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée seront les mêmes. Il est décidé de ne pas établir de rapport d'échange et de réaliser la fusion moyennant transfert de l'ensemble des actifs et passifs sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante et de rémunérer ledit transfert moyennant inscription dans le bilan de la Société Absorbante d'une prime de fusion d'un montant correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la Société Absorbée tel qu'il résulte de la situation comptable arrêtée au 28 février 2014.

8. Droits spéciaux et avantages. Aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Absorbante aux détenteurs d'actions dotées de droits spéciaux.

Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée n'ont émis de titres autres que des actions

9. Avantages spéciaux conférés aux membres du conseil d'administration qui examinent le projet de fusion. Aucun avantage spécial ne sera conféré aux membres du conseil d'administration et de gestion des Sociétés Fusionnantes en rapport avec la fusion.

10. Rapports spéciaux sur la fusion. Conformément à l'article 265(3) et à l'article 266(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ni rapports de conseils d'administration ni un rapport d'un expert indépendant relatif

au projet de fusion ("les Rapports Spéciaux") ne sont nécessaire, étant entendu que l'associé accorde une dispense d'établir des Rapports Spéciaux pour chacune des deux sociétés qui fusionnent.

Cette dispense sera confirmée par les actionnaires pour chacune des deux sociétés qui fusionnent lors de l'assemblée générale des associés des deux sociétés approuvant la fusion.

11. Informations concernant la fusion. Conformément à la loi luxembourgeoise ce projet de fusion doit être publié dans la Gazette luxembourgeoise (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) au moins un mois avant les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes, décidant de la fusion,

Aux sièges sociaux de chacune des Sociétés Fusionnantes, les documents suivants seront à la disposition des actionnaires des sociétés au moins un mois avant les assemblées générales des actionnaires décidant de la fusion:

- Projet commun de fusion;
- Comptes annuels de "i.plan by marc gubbini architectes S.A." des trois dernières années comptables;
- Comptes annuels de "i.con by marc gubbini architectes S.A." des trois dernières années comptables.

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion se tiendront peu après l'expiration de la période d'attente d'un mois commençant dès la publication de ce projet de fusion.

Signatures.

Référence de publication: 2014078841/158.

(140093523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Smart Games Hungary Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.332.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de Smart Games Hungary KFT ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014051407/12.

(140058077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Alima Gare S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 1, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 24.484.

Alima S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.538.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société en commandite simple ALIMA GARE S.à r.l. et Cie, ayant son siège social à L-1327 Luxembourg, 1, rue Charles VI, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.484,

dûment représentée par son gérant associé commandité, la société à responsabilité limitée ALIMA S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.537,

laquelle dernière est dûment représentée par un de ses deux gérants, à savoir Monsieur Tom KAEMPPF, gérant de société, demeurant à L-6146 Junglinster, 1, rue Nicolas Thewes.

(ci-après la Société Absorbée),

2.- La société en commandite simple ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.538,

dûment représentée par son gérant associé commandité, la société à responsabilité limitée ALIMA S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.537,

laquelle dernière est dûment représentée par un de ses deux gérants, à savoir Monsieur Tom KAEMPPF, prénommé.

(ci-après la Société Absorbante)

Intervention par:

La société à responsabilité limitée ALIMA S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.537, dûment représentée comme dit ci-avant.

Données et objectifs de la fusion projetée

La société absorbante ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s. détient cent quatorze (114) parts de commanditaire, soit quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du capital social de la société absorbée ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s.

Les organes de gestion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée (ensemble les «Sociétés») proposent de fusionner les Sociétés et ont arrêté le présent projet de fusion.

*Dispositions du projet de fusion
Description des sociétés à fusionner:*

1. Société Absorbante

a) La société en commandite simple ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.538, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1984, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 9 février 1985, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 134 du 19 mars 1997;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 21 avril 1998.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par les associés en date du 23 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 10 mai 2002.

Le capital social s'élève à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), représenté par quarante (40) parts de commandité et trois cent soixante (360) parts de commanditaire, lesquelles parts sont détenues comme suit:

1.- ALIMA S.à r.l., préqualifiée, quarante parts de commandité	40
2.- Madame Jacqueline PILGER, veuve de Monsieur Arnould KAEMPF, demeurant à L-6146 Junglinster, 1, rue Nicolas Thewes, quatre-vingt-dix parts de commanditaire	90
3.- Monsieur Bob KAEMPF, demeurant à L-6146 Junglinster, 1, rue Nicolas Thewes, quarante-cinq parts de commanditaire	45
4.- Monsieur Tom KAEMPF, demeurant à L-6146 Junglinster, 1, rue Nicolas Thewes, quarante-cinq parts de commanditaire	45
5.- Madame Romaine HANSEN, demeurant à L-1225 Luxembourg, 8, rue Béatrix de Bourbon, cent quatre-vingt parts de commanditaire	180

2.- Société Absorbée

La société en commandite simple ALIMA GARE S.à r.l. et Cie, ayant son siège social à L-1327 Luxembourg, 1, rue Charles VI, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.484, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 2 septembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 134 du 19 mars 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par les associés en date du 23 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 10 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant ou avec les présentes.

Le capital social s'élève à quatre cent trente-six mille six cent cinquante-deux Euros (EUR 436.652,-), représenté par six (6) parts de commandité et cent quatorze (114) part de commanditaire, lesquelles parts sont détenues comme suit:

1.- ALIMA S.à r.l., préqualifiée, six parts de commandité	6
2.- ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s., préqualifiée, cent quatorze parts de commanditaire	114

Modalités de la Fusion

1. Il est prévu que la société ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s. absorbe la société ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s. au moyen d'une fusion par absorption conformément aux articles 281 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi de 1915»). Les organes de gestion de chacune des Sociétés ont décidé de proposer cette fusion lors de leurs réunions respectives en date du 23 mai 2014.

2. Les associés des Sociétés ont décidé en conformité avec l'article 266 al (5) de la loi de 1915 de renoncer à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert.

3. Rapport d'échange - Modalité d'attribution des parts

Conformément aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société ALIMA GARE S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., (ci-après «la Société Absorbée») fera apport de tous ses actifs et passifs à la société ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (ci-après «la Société Absorbante»).

Sur base de la valeur nette comptable de la société Absorbante et de la société Absorbée le rapport d'échange est le suivant:

Actif Net de la société ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s.: EUR 28.683,46

Nombre de parts émises: 400

Valeur nette par part: EUR 71,71

Actif Net de la société ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s.: EUR 1.440,-

Nombre de parts émises: 120

Valeur nette par part: EUR 12,-

Sur base de la valeur nette comptable de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, le rapport d'échange est le suivant:

$71,71/12 = 5,97572,$

c'est-à-dire 6 (six) parts de la société ALIMA GARE S.à r.l. et Cie contre une (1) part de la société ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s..

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée dans la détermination de la valeur nette comptable des sociétés et du rapport d'échange.

Il y a lieu de procéder, dans le cadre de la fusion, à une augmentation de capital dans le cadre de la société absorbante ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société Absorbante). Etant donné cependant, que la société absorbante est déjà propriétaire des cent quatorze parts de commanditaire de la société ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société Absorbée), il ne sera pas émis de nouvelles parts de commanditaire par la Société Absorbante, mais uniquement des parts de commandité, en compensation des parts de l'associé commandité dans la société absorbée.

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que la société ALIMA S.à r.l., associée commanditée de la Société Absorbée et la Société Absorbante, devra recevoir, en échange de ses six (6) parts de commandité dans la société absorbée ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s., une (1) part nouvelle de commandité dans la société absorbante ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s., sous réserve d'une soulte en sa faveur de vingt-neuf Cents (€ 0,29).

En échange de cet apport, la société ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s. augmentera dès lors son capital, qui est à l'heure actuelle de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), représenté par quarante (40) parts de commandité et trois cent soixante (360) parts de commanditaire, d'un montant de soixante et onze Euros soixante et onze Cents (EUR 71,71) par l'émission d'une (1) nouvelle part de commandité pour le porter au montant de cent vingt-cinq mille soixante et one Euros soixante-et-one Cents (EUR 125.071,71).

La nouvelle part de commandité émise aura les mêmes droits et avantages que les six (6) parts de commandité existantes de la société ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s..

Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2014.

4. L'échange sera effectué le jour où la fusion des Sociétés sera décidée par leurs assemblées générales respectives à tenir devant notaire.

5. Les parts sociales détenues par la Société Absorbante dans la Société Absorbée seront annulées lors de la réalisation de la fusion.

Date de prise d'effet sur le plan comptable et juridique

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2014.

Respect des droits particuliers

Il n'y a pas d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres ayant des droits spéciaux dans aucune des Sociétés.

Attribution d'avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'est attribué aux associés commandités et aux gérants des Sociétés à l'occasion de la fusion.

Conséquences de la Fusion

La fusion entraînera de plein droit le transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante conformément à l'art 274 de la loi de 1915. Néanmoins le transfert des droits immobiliers ne sera opposable aux tiers qu'après leur transcription aux bureaux des hypothèques compétents.

Les créanciers des Sociétés qui fusionnent et dont la créance est antérieure à la date de la publication du projet de fusion prévue à l'article 262 peuvent nonobstant toute convention contraire dans les deux mois de cette publication demander au Magistrat président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûreté pour des créances échues et non-échues au cas où l'opération de fusion réduirait les gages de ces créanciers.

Les mandats de l'associé commandité, respectivement du gérant de la Société Absorbée prennent fin à la date de la fusion. Décharge est accordée à l'associé commandité respectivement au gérant de la Société Absorbée.

Information

Tous les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents suivants:

a. Le Projet de fusion

b. Les comptes annuels des exercices 2011, 2012 et 2013 des sociétés ALIMA S.à r.l. et Cie S.e.c.s. et ALIMA GARE S.à r.l. et Cie S.e.c.s..

Des copies pourront être obtenues par tout associé sans frais et sur simple demande.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAEMPPF, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2014. Relation: ECH/2014/1007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 juin 2014.

Référence de publication: 2014078216/164.

(140092376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.782.

In the year two thousand fourteen, on the ninth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of DEGROOF ALTERNATIVE (the "Company") an Investment company with variable share capital, with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 113.782, incorporated by a notarial deed on 20 January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 375 of 20 February 2006. The Articles have been amended on 3 May 2007 by way of a notarial deed of the undersigned notary and published in the Mémorial number 1025 on 1 June 2007.

The Meeting is opened at 11.00 a.m by Mrs. Valérie GLANE, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs. Manuella PIRON, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The meeting elected Mr. Laurent CROMLIN, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau thus having constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Winding-up and opening of the liquidation of the SICAV;
2. Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l., represented by Mr. Ziauddin Ahmad Hossen, as liquidator of the SICAV;
3. Determination of the powers and the remuneration of the liquidator;
4. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as auditor to the liquidation of the SICAV;

5. Discharge of the Directors and Auditors of the SICAV for the activities performed from 1st January 2013 until the date of the liquidation of the SICAV;

6. Miscellaneous.

II. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and published:

- 8 April and 23 April 2014 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 888 and 1018,
- 8 April and 23 April 2014 in the "Luxemburger Wort",
- 8 April and 23 April 2014 in the "Tageblatt",

and sent to the holders of shares on April 8, 2014.

The relevant excerpts are at the disposal of the meeting.

III. The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes.

IV. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of (2.638.526,108 shares) actually outstanding, (1.285.408 shares) are present or duly represented at the Meeting. As a first meeting with the same agenda dated April, 4th, 2014 before Maître Gérard Lecuit, had not been validly constituted and had accordingly not been authorized to deliberate failing the required quorum, the present Meeting can validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

V. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to dissolve and liquidate the Company with effect as on this day.

Vote for: 954.441 shares

Vote against: /

Abstention: 330.967 shares

Therefore the Meeting ratifies and approves this resolution with a majority of all the shareholders present or represented and authorized to vote.

Second resolution

The Meeting decides to appoint, as liquidator of the Company, KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée, a company with registered office at Luxembourg, 9, allée Scheffer, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 149.133. represented by Mr Ziauddin Ahmad Hossen.

Vote for: 954.441 shares

Vote against: /

Abstention: 330.967 shares

Therefore the Meeting ratifies and approves this resolution with a majority of all the shareholders present or represented and authorized to vote.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended (the «Law»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be shall be remunerated according to standard usage.

Vote for: 954.441 shares

Vote against: /

Abstention: 330.967 shares

Therefore the Meeting ratifies and approves this resolution with a majority of all the shareholders present or represented and authorized to vote.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint, as auditor to the liquidation of the Company, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 65.477.

Vote for: 954.441 shares

Vote against: /

Abstention: 330.967 shares

Therefore the Meeting ratifies and approves this resolution with a majority of all the shareholders present or represented and authorized to vote.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant discharge to the Directors and the Auditors for the period from 1st January 2013 until the date of liquidation.

Vote for: 954.441 shares

Vote against: /

Abstention: 330.967 shares

Therefore the Meeting ratifies and approves this resolution with a majority of all the shareholders present or represented and authorized to vote.

There being no further business, the Meeting is closed at 11.30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the law of Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: V. GLANE, M. PIRON, L. CROMLIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21896. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070522/112.

(140083347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

AWL Properties I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.497.

Extract of the partnership agreement of the Partnership

1. Partners. Allegro GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and having its registered office 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under number R.C.S. B181708, as partner with unlimited liability (the "General Partner" - "associé commandité"); and

AWL Immo S.C.S. SICAV-SIF, a common limited partnership (société en commandite simple) qualifying as an Investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée) established under the provisions of Part I of the Law of 13 February 2007, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under number R.C.S. B182233, as partner with limited liability.

2. Name of the Partnership. AWL Properties I S.C.S.

3. Legal Form. Société en commandite simple

4. Corporate object. The purpose for which the Partnership is established is:

"The object of the Partnership is to invest the funds available to it in Real Estate.

The Partnership may invest directly or indirectly through Real Estate Companies and Real Estate Investment Funds in Real Estate. The underlying investments of the Real Estate Investment Funds will mainly consist of Real Estate Companies and Real Estate.

The Partnership may enter into any and all contracts and agreements for carrying out the purpose of the Partnership and for administration and operation of the Partnership, and pay any expenses connected therewith.

The Partnership may acquire interests and create subsidiaries by means of equity or debt or by combination of both.

The Partnership shall, to the extent appropriate, enter into contractual arrangements with its subsidiaries and/or other entities in which it holds an interest to assume management, holding or financing activities and other functions of a managing holding company.

The Partnership may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted by law;

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

"Real Estate" includes:

- properties consisting of land and buildings; and
- property-like real estate rights (e.g. heritable building rights, usufruct rights).

For the avoidance of doubt, the Partnership may only invest in project developments on properties owned by the Partnership provided that a third party property developer assumes development risks.

"Real Estate Company" means any company or partnership the sole object and purpose of which is, according to its articles or constitutional documents

- to acquire, hold, manage, let and dispose of Real Estate; and/or
- to acquire, set up, hold, manage and dispose of interests and participations in companies or partnerships the sole object and purpose of which is to acquire, set up, hold, manage, let and dispose of Real Estate directly or indirectly through other companies or partnerships the sole object and purpose of which is restricted as in this bullet point.

For the avoidance of doubt, management of Real Estate includes the development of Real Estate by a third party property developer assuming development risks.

"Real Estate Investment Fund" means investment structures of any kind and nature, in the form of a corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or any other entity having legal personality or not, whether listed or unlisted, which is situated in the European Economic Area, which provides for a redemption right similar to the redemption right provided for by the Partnership, which is subject to an investment supervision by a supervisory authority which is similar to the investment supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, which has been established for the purpose of investing directly or indirectly through Real Estate Companies in Real Estate and which is subject to similar investment restrictions as the Partnership regarding risk diversification, eligible assets, investments in liquid assets, hedging transactions and the use of leverage."

5. Registered office. The registered office of the Partnership is established at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Management. The Partnership is managed by the General Partner - "associé commandité" exclusively.

The General Partner shall be vested with the broadest powers to manage the Partnership, to perform all acts of administration and disposition in the name and in the interest of the Partnership and which are consistent with the Partnership's object and to represent the Partnership vis-à-vis third parties.

All powers not expressly reserved by law or this Limited Partnership Agreement to the General Meeting shall be within the competence of the General Partner.

7. Partners. The General Partner, in its capacity of unlimited partner, shall be indefinitely liable with the Partnership (indéfiniment et solidairement responsable) for all of the liabilities of the Partnership to the extent provided for by Luxembourg Law.

Subject to the applicable provisions of the Luxembourg Law, the Limited Partners shall not act on behalf of the Partnership other than by exercising their rights as partners in general meetings of the Partnership and shall only be liable for the debts and losses of the Partnership up to the amount of the funds which it has promised to contribute to the Partnership.

8. Share capital. The Partnership's capital is set at one thousand Euro (EUR 1,000.00) and divided into one thousand (1,000) partnership interest with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and represented by one (1) unlimited partnership interest and nine hundred ninety nine (999) limited partnership interests, all fully paid up.

9. Date of establishment. The Partnership was established on 21 May 2014.

10. Duration. The Partnership is established for an unlimited period.

The Partnership shall be dissolved if there is only a sole partner or no longer at least one Limited Partner and one Unlimited Partner.

Luxembourg.
Signature
A proxyholder

Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft (die "Gesellschaft")

1. Gesellschafter. Allegro GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht mit einem Gesellschaftskapital von 12.500,- EUR, mit eingetragenem Sitz in 23, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S. B181708, als Gesellschafter mit unbeschränkter Haftung (der "Komplementär" - "associé commandité"), und

AWL Immo S.C.S. SICAV-SIF, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) welche als Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds qualifiziert (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée), gegründet unter Teil I des Gesetzes vom 13. Februar 2007, mit eingetragenem Sitz in 23, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S. B182233, als Gesellschafter mit beschränkter Haftung (der "Kommanditist").

2. Name der Gesellschaft. AWL Properties I S.C.S.

3. Rechtsform. Société en commandite simple

4. Gesellschaftszweck. Die Gesellschaft wurde für den folgenden Zweck gegründet:

"Der Zweck der Gesellschaft liegt in der Anlage der ihr verfügbaren Mittel in Immobilien.

Die Gesellschaft darf direkt oder indirekt durch Immobiliengesellschaften und Immobilienfonds in Immobilien investieren. Die unterliegenden Anlagen der Immobilienfonds werden überwiegend in Immobiliengesellschaften und Immobilien bestehen.

Die Gesellschaft darf für die Verfolgung des Gesellschaftszweckes sowie für die Verwaltung und Führung der Gesellschaft jegliche Verträge abschließen und die damit zusammenhängenden Kosten tragen.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen erwerben und Tochtergesellschaften gründen, und diese durch Eigenkapital oder Fremdkapital oder die Kombination von beidem finanzieren.

Die Gesellschaft wird, soweit angemessen, Verträge mit ihren Tochtergesellschaften und/oder anderen Gesellschaften abschließen, an denen sie eine Beteiligung hält, um Verwaltungs-, Holding- oder Finanzierungstätigkeiten oder andere Funktionen einer verwaltenden Holdinggesellschaft zu übernehmen.

Die Gesellschaft darf innerhalb des weitesten gesetzlich zulässigen Rahmens jegliche Maßnahmen ergreifen und Transaktionen durchführen, welche sie als der Erfüllung und Verfolgung ihres Zweckes nützlich erachtet.

Dies gilt unter der VORAUSSETZUNG, dass die Gesellschaft keine Transaktionen durchführen wird, welche als regulierte Tätigkeiten des Finanzsektors gelten oder den Erwerb einer Geschäftsführungslizenz unter Luxemburger Recht voraussetzen, ohne dass die Gesellschaft die entsprechende Erlaubnis unter Luxemburger Recht besitzt.

Der Begriff der "Immobilien" umfasst:

- Grundstücke und Gebäude; und
- grundstücksähnliche Immobilienrechte (z.B. Erbbaurechte, Nießbrauchsrechte).

Zur Klarstellung: die Gesellschaft darf in Projektentwicklungen in Bezug auf Gebäude, die ihm Eigentum der Gesellschaft stehen, nur investieren, sofern ein Dritter als Bauträger die Entwicklungsrisiken übernimmt.

Der Begriff der "Immobiliengesellschaften" umfasst sämtliche Gesellschaften (Personen- und Kapitalgesellschaften), deren alleiniger Zweck es gemäß ihrer Satzungen oder Gründungsdokumente ist,

- Immobilien zu erwerben, zu halten, zu verwalten, zu vermieten und zu veräußern; und/oder
- Anteile und Beteiligungen an solchen Gesellschaften (Personen- und Kapitalgesellschaften) zu erwerben (einschließlich deren Gründung), zu halten, zu verwalten und zu veräußern deren alleiniger Zweck es ist, (unmittelbar oder mittelbar über weitere solche Gesellschaften (Personen- und Kapitalgesellschaften), deren Gesellschaftszweck gemäß diesem Unterpunkt beschränkt ist) Immobilien zu erwerben, zu errichten, zu halten, zu verwalten, zu vermieten und zu veräußern.

Zur Klarstellung: Die Verwaltung von Immobilien umfasst die Entwicklung von Immobilien durch einen Bauträger, der die Entwicklungsrisiken übernimmt.

"Immobilienfonds" bedeutet Anlagestrukturen jeder Art, in der Form einer Kapitalgesellschaft, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Trust, Personengesellschaft, Vermögensmasse, nicht eingetragener Verein oder jeder anderen Unternehmensform, mit oder ohne Rechtspersönlichkeit, börsennotiert oder nicht, welche ihren Sitz im Europäischen Wirtschaftsraum haben, welche eine Rücknahmerecht vorsehen, welches dem von der Gesellschaft eingeräumten Rück-

nahmerecht entspricht, welche einer Investitionsaufsicht durch eine Aufsichtsbehörde unterliegen, welcher der Investitionsaufsicht der Commission de Surveillance du Secteur Financier entspricht, welche mit dem Zweck aufgelegt wurden, direkt oder indirekt durch Immobiliengesellschaften in Immobilien zu investieren und welche in Bezug auf die Risikodiversifikation, zulässigen Vermögensgegenstände, Anlagen in liquide Mittel, Hedgingtransaktionen und dem Einsatz von Fremdkapital Anlagebeschränkungen unterliegen, die denen der Gesellschaft entsprechen"

5. Sitz. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in 23, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

6. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden ausschließlich durch den Komplementär - "associé commandité" geführt.

Der Komplementär ist mit den umfassendsten Befugnissen ausgestattet, die Geschäfte der Gesellschaft zu führen, alle Handlungen administrativer Art sowie Verfügungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen, die dem Geschäftszweck der Gesellschaft entsprechen, und die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten.

Alle Befugnisse, die nicht durch Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Generalversammlung zugewiesen sind, liegen in der Kompetenz des Komplementärs.

7. Gesellschafter. Der Komplementär, in seiner Eigenschaft als unbeschränkt haftender Gesellschafter, haftet unbeschränkt und gemeinsam mit der Gesellschaft im vom Luxemburger Recht vorgegebenen Rahmen für alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft (indéfiniment et solidairement responsable).

Vorbehaltlich der anwendbaren Bestimmungen des Luxemburger Rechts sind die Kommanditisten vom Handeln für die Gesellschaft ausgeschlossen, mit Ausnahme der Ausübung ihrer Rechte als Gesellschafter auf Generalversammlungen der Gesellschaft, und sie sind nur bis zu dem Betrag ihre Einlage in die Gesellschaft für Verluste und Verbindlichkeiten der Gesellschaft haftbar.

8. Gesellschaftskapital. Das Kapital der Gesellschaft beträgt tausend Euro (EUR 1.000,00) und ist eingeteilt in tausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und aufgeteilt in einen (1) unbeschränkt haftenden Gesellschaftsanteil und neunhundertneunundneunzig (999) beschränkt haftende Gesellschaftsanteile, die alle voll eingezahlt sind.

9. Gründungsdatum. Die Gesellschaft wurde am 21 Mai 2014 gegründet.

10. Laufzeit. Die Gesellschaft wurde mit unbeschränkter Laufzeit gegründet.

Die Gesellschaft wird aufgelöst wenn nur noch ein alleiniger Gesellschafter existiert oder nicht mehr zumindest ein Komplementär und ein Kommanditist.

Luxemburg.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014078920/162.

(140093428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de European Direct Property Fund, une société d'investissement à capital fixe en la forme d'une Société en Commandite par Actions, (la «Société»), ayant son siège à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 194 du 22 janvier 2014.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de European Direct Property Management S.A., représentée par Sophie Cumani, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Magali Witwicki, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 6 mars 2014 n'a pu valablement délibérer faute de quorum. Les actions étant toutes nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 17 mars 2014.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les cinquante deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq virgule vingt-huit (52.985,28) actions actuellement en circulation, trois cent quarante-deux virgule cinquante-six (342,56) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Diminution de capital avec effet rétroactif au 31 décembre 2013 à concurrence de ONZE MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 11.086.600,-) à la suite du rachat, par European Direct Property Fund, de QUARANTE-CINQ (45) actions propres du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de MILLE SOIXANTE TROIS VIRGULE SOIXANTE-SIX (1.063,66) actions propres du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital avec effet rétroactif au 31 décembre 2013 à concurrence de ONZE MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 11.086.600,-) pour le ramener de son montant actuel de CINQ CENT VINGT-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 529.852.800,-) à celui de CINQ CENT DIX-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 518.766.200,-) à la suite du rachat par European Direct Property Fund et par annulation de QUARANTE-CINQ (45) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de MILLE SOIXANTE-TROIS VIRGULE SOIXANTE-SIX (1.063,66) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT DIX-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 518.766.200,-) divisé en:

SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE QUATRE-VINGT-CINQ (2.836,85) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

NEUF CENT TREIZE VIRGULE-NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (472,25) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

SEPT CENT VINGT-NEUF VIRGULE VINGT (729,20) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

CENT CINQUANTE-SIX (156) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

QUATORZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX VIRGULE QUATRE-VINGT-CINQ (14.242,85) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe;

ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF VIRGULE SEIZE (11.499,16) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund - SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1;

QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund - SPF 1, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. CUMANI, M. WITWICKI et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15735. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066580/111.

(140078232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Morgana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050681/9.

(140057569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Merck Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.430.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 4. März 2014

„Der neue Sitz der Gesellschaft ist: 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.“

Für die Gesellschaft Merck Re S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014050670/11.

(140058041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Orion III European 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.434.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of March.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.853, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on March 25, 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion III European 24 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.434, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand fifty pounds sterling (GBP 13,050.-) so as to raise it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) up to twenty-eight thousand fifty pounds sterling (GBP 28,050.-) through the issue of thirteen thousand fifty (13,050) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, by way of a contribution in cash;
2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand fifty pounds sterling (GBP 13,050.-), so as to raise it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) up to twenty-eight thousand fifty pounds sterling (GBP 28,050.-), through the issue of thirteen thousand fifty (13,050) new shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, by way of a contribution in cash.

The thirteen thousand fifty (13,050) new issued shares have been entirely subscribed by the Sole Member, represented as stated above, for a total amount of one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in cash amounting to one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-), so that the said amount one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the notary.

The total contribution in the amount of one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-) shall be allocated as follows:

- thirteen thousand fifty pounds sterling (GBP 13,050.-) to the share capital of the Company; and
- one million two hundred ninety-one thousand nine hundred fifty pounds sterling (GBP 1,291,950.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-eight thousand fifty pounds sterling (GBP 28,050.-), divided into twenty-eight thousand fifty (28,050) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Associé Unique»), ici représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion III European 24 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.434, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 7 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille cinquante livres sterling (GBP 13.050,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à vingt-huit mille cinquante livres sterling (GBP 28.050,-), par l'émission de treize mille cinquante (13.050) parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille cinquante livres sterling (GBP 13.050,-), pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à vingt-huit mille cinquante livres sterling (GBP 28.050,-), par l'émission de treize mille cinquante (13.050) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

Les treize mille cinquante (13.050) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-); lequel montant d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-) est affecté comme suit:

- treize mille cinquante livres sterling (GBP 13.050,-) au capital social de la Société; et
- un million deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante livres sterling (GBP 1.291.950,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-huit mille cinquante livres sterling (GBP 28.050,-), divisé en vingt-huit mille cinquante (28.050) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 mars 2014. REM/2014/705. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049996/129.

(140056382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

White Pearl Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 185.696.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2014 a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Marc Koeune en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014051484/12.

(140058717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Freya Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 174.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Pour: FREYA HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Gonvalves Martins

Référence de publication: 2014051202/15.

(140058419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Samana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.274.

Il résulte d'une convention d'achat de parts sociales passée le 20 décembre 2013 entre l'un des actuels associés de la Société, KW EU Investors I LLC, une limited liability company de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, City of Wilmington, USA 19801 County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et KW Real Estate VI Limited, une limited liability company de droit irlandais, ayant son siège social au 17-19, Sir John Rogerson's Quay, D2, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés irlandais sous le numéro, 525058, que:

- KW EU Investors I LLC a cédé l'intégralité de ses parts sociales (soit 6.250 parts sociales) détenues dans le capital de la Société, à la société KW Real Estate VI Limited.

En conséquence de ce qui précède et depuis le 20 décembre 2013, les associés de la Société sont désormais:

- la société Plana S.à r.l. qui détient 56.250 parts sociales; et
- la société KW Real Estate VI Limited qui détient 6.250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Samana S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014050795/23.

(140057328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Herblux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.856.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "SOLUVEG", établie et ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178854, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "HERBLUX", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, la conception, la commercialisation, l'achat et la revente de produits alimentaires, diététiques, cosmétiques et de médicaments vétérinaires, ainsi que tous produits en rapport avec l'hygiène corporelle et avec la santé animale ou humaine, et toute activités connexes ou complémentaires.

De plus la Société a pour objet le négoce de matières premières.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "SOLUVEG", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Antonello FRESU, vétérinaire, né à Sassari (Italie), le 13 février 1970, demeurant à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, gérant technique; et
 - Monsieur Michel DHIMOLÉA, Pharmacien, né à Paris (France), le 14 septembre 1957, demeurant à F-76130 Mont-Saint-Aignan, 3, Chemin du Mont à Cat, gérant administratif.
3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049826/133.

(140056397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Parc Avenue Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. Tekmar S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 65.667.

In the year two thousand fourteen, on the twentieth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of TEKMAR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg section B number 65667, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on July 10, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 751 of October 17, 1998. The articles of incorporation have been modified for the last time by an ordinary general meeting of December 7, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 706 of May 8, 2002.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Amendment of the name of the company into "Parc Avenue Capital S.A." and subsequent amendment of Article 1 of the articles of association.

2.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting decides to amend the name of the company into "Parc Avenue Capital S.A." and subsequently decides to amend Article 1 of the articles of association as follows:

"There is established hereby a société anonyme under the name of Parc Avenue Capital S.A."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEKMAR S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 65.667, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 751 du 17 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2001, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 706 du 8 mai 2002.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société en «Parc Avenue Capital S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Parc Avenue Capital S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de Parc Avenue Capital S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. Relation: LAC/2014/13835. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050113/90.

(140057030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Independent Directors Luxembourg, Laguerre-Lemaire-Weyders Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 145.487.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social le 2 décembre 2013:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051241/16.

(140058186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.
